

VAE MANAGER DES RESSOURCES HUMAINES - RNCP37851

Titre délivré par l'ECEMA

Date d'échéance de l'enregistrement : 17 mars 2026

La VAE consiste à démontrer au travers de la rédaction d'un "livret" la maîtrise des compétences qui composent le titre choisi.

Un Architecte Accompagnateur de Parcours sera à vos côtés depuis la validation de votre dossier par la commission d'admissibilité jusqu'à votre présentation devant le jury de soutenance.

Durée

- 11.00 heures

Profils des candidats

- Responsable des ressources humaines
- Chargé des Ressources Humaines

Prérequis

- Détention d'un titre de Niveau 6 ou équivalent quelle que soit la filière suivie ou au moins deux années d'expérience professionnelle (Avis de la Commission Pédagogique) dans des responsabilités managériales de ressources humaines.

Accessibilité et délais d'accès

- Entretien individuel 8 jours maximum après l'inscription sur Mon compte formation ou la demande d'information pour pré-validation
- Envoi du livret 1 48 heures après l'entretien
- Validation ou non validation du livret 1 et de l'inscription dans les 8 jours après son dépôt
- En cas de validation, démarrage de l'accompagnement 30 jours maximum après l'acceptation du candidat
- En cas de non validation, proposition d'une alternative (formation ,VAE sur une autre titre)

Qualité et indicateurs de résultats

- Taux de réussite à l'épreuve finale : 96%
- Taux d'abandon : 0%
- Taux d'insertion dans l'emploi : 100 %
- Nombre de candidats accompagnés : 5

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37851BC01 - Mise en œuvre de la politique des Ressources Humaines	RNCP35756 - Manager en ressources humaines	RNCP35756BC01 - Élaborer une politique RH alignée sur les orientations stratégiques de l'entreprise
RNCP37851BC01 - Mise en œuvre de la politique des Ressources Humaines	RNCP36361 - Manager des ressources humaines (MS)	RNCP36361BC02 - Concevoir et piloter les opérations liées à la gestion et au développement des emplois et des compétences
RNCP37851BC03 - Supervision de la gestion administrative du personnel	RNCP36361 - Manager des ressources humaines (MS)	RNCP36361BC04 - Superviser la gestion administrative du personnel et garantir le respect du droit du travail
RNCP37851BC03 - Supervision de la gestion administrative du personnel	RNCP36411 - Manager des ressources humaines	RNCP36411BC02 - Coordination de l'administration du personnel et de la digitalisation des processus RH
RNCP37851BC04 - Promotion de l'engagement social et sociétal	RNCP35756 - Manager en ressources humaines	RNCP35756BC02 - Organiser les relations sociales et les conditions de travail, dans une démarche RSE
Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle		
Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37851BC01 - Mise en œuvre de la politique des Ressources Humaines	RNCP34731 - Manager des ressources humaines	RNCP34731BC01 - Définir, promouvoir et mettre en œuvre le pilotage stratégique des Ressources Humaines
RNCP37851BC02 - Optimisation de la performance sociale	RNCP34731 - Manager des ressources humaines	RNCP34731BC03 - Piloter la performance sociale dans un contexte de transformation

dans un contexte de transformation		
RNCP37851BC03 - Supervision de la gestion administrative du personnel	RNCP34731 - Manager des ressources humaines	RNCP34731BC04 - Garantir la gestion administrative du personnel (en conformité avec les exigences de la réglementation du travail)
RNCP37851BC04 - Promotion de l'engagement social et sociétal	RNCP34731 - Manager des ressources humaines	RNCP34731BC05 - Promouvoir l'engagement social et sociétal

Secteur d'activité et type d'emploi visés

- Secteurs d'activités :
 - Le métier de Manager des ressources humaines s'exerce tout secteur d'activité confondu et sa présence interne est nécessaire dès que l'entreprise atteint un effectif supérieur à 50 salariés.
 - Lorsque le/la manager des ressources humaines appartient à une grande entreprise ou une ETI importante en effectif et qu'il/elle est opérationnel(le), il/elle travaille au sein d'une filiale, d'un établissement, d'un site de production, ou d'une zone géographique selon l'organisation de l'entreprise.
 - Il/elle peut également fonctionnellement, être responsable d'un département soit de développement RH, soit de gestion des rémunérations, soit de gestion des relations sociales, soit de la communication en fonction de la taille de l'entreprise ou de l'organisation structurelle.
- Type d'emplois accessibles :
 - Manager des Ressources Humaines
 - Responsable des Ressources Humaines
 - Chargé de Ressources Humaines
 - Responsable formation
 - Responsable développement RH
 - Chargé de développement RH
 - Chargé de missions RH
 - Talent acquisition
 - Consultant(e) Ressources Humaines

Code(s) ROME :

- M1503 - Management des ressources humaines
- M1502 - Développement des ressources humaines

Objectifs pédagogiques

- Être capable d'établir la correspondance entre les blocs, les activités et les compétences qui composent le titre.
- Comprendre et mettre en œuvre une méthodologie de rédaction en corrélation avec les attendus du certificateur.
- Sélectionner et expliquer des éléments-preuves permettant de démontrer la maîtrise des compétences.
- Structurer une présentation (Powerpoint ou support équivalent) répondant aux critères d'évaluation de la soutenance
- Animer une présentation orale avec fluidité et assertivité
- Répondre aux questions de manière ciblée et synthétique
- Démontrer tant dans ses écrits que lors de la soutenance, la prise de recul sur la globalité du référentiel et de sa pratique

Méthodes mobilisées

- Accompagnement à la rédaction du livret 1
 - Explication des attendus
 - Relecture du dossier d'admission
 - Présentation du dossier en commission d'admissibilité
- Accompagnement à la rédaction du livret 2
 - Explication de la méthode de rédaction du livret 2
 - Présentation des grilles d'évaluation Livret 2 et soutenance
 - Validation des éléments de preuve présentés par le candidat (au besoin, l'accompagnateur pourra montrer au participant des éléments de cours pour illustrer les attendus.)
 - Aide à la réflexion sur la prise de recul par le candidat
- Préparation à la soutenance
 - Présentation des attendus de la soutenance
 - Entraînement en situation à la soutenance

Organisation de l'accompagnement

Équipe pédagogique

- Tous les architectes accompagnateurs de parcours de notre équipe sont d'anciens directeurs de département de grands groupes dans lesquels ils ont exercé le métier sur lequel ils accompagnent. Ils ont été formés et accompagnés jusqu'à l'obtention de l'accréditation AAP du Collège de Paris.

Ressources pédagogiques et techniques

- Au besoin l'Architecte Accompagnateur de Parcours montrera au participant des extraits de cours pour l'aider dans sa démarche.
- L'AAP conseillera au participant des ressources externes (blogs, vidéos, documents, ...) pour approfondir les notions couvertes par le référentiel pédagogique

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- A l'issue de chaque session une fiche synthèse est déposée dans l'espace apprenant sur plateforme numérique Digiforma
- Emargements numériques
- PV de notation du livret 2
- PV de notation de la soutenance Orale

Modalités d'évaluation :

La validation repose sur les éléments suivants :

- Justification de l'expérience : Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en rapport direct avec le titre visé. Cette expérience peut être acquise dans des contextes variés (salarié, indépendant, bénévole, etc.).
 - Constitution du dossier VAE : Le candidat constitue un dossier (appelé livret 2) qui présente et décrit de manière détaillée ses compétences, aptitudes et connaissances acquises tout au long de son expérience professionnelle, en lien avec les compétences requises pour le titre RNCP.
 - Passage devant un jury : Le dossier est ensuite examiné par un jury composé de professionnels et de formateurs. Le candidat est convoqué pour un entretien afin de défendre son dossier et démontrer qu'il maîtrise bien les compétences exigées par le titre.
 - Décision du jury : Le jury peut rendre trois types de verdicts :
 - Validation totale : Le candidat obtient le titre en entier.
 - Validation partielle : Seules certaines compétences sont validées, et le candidat doit suivre des formations ou acquérir plus d'expérience pour obtenir le reste.
 - Refus de validation : Le candidat ne remplit pas les conditions nécessaires pour obtenir la certification.
- Le candidat est informé sous 8 jours
- Accès au titre : Si la validation est totale, le candidat obtient le titre RNCP visé et peut l'ajouter à son parcours professionnel.

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap

Nous accordons une attention particulière à l'inclusion et à l'accessibilité dans notre programme de VAE, en veillant à adapter notre accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Notre objectif est de garantir que chaque candidat, quelle que soit sa situation, puisse accéder aux contenus, interagir pleinement avec les accompagnateurs et progresser dans des conditions optimales.

C'est pourquoi :

- Avant le début de l'accompagnement, un entretien est proposé pour identifier les besoins spécifiques de chaque participant et proposer les adaptations nécessaires.
- Notre équipe est disponible pour aider les participants à configurer leurs outils et pour assurer un accès fluide tout au long de l'accompagnement.
- Des temps d'échange avec les formateurs sont prévus pour permettre un suivi personnalisé, avec des ajustements si nécessaire pour garantir une progression optimale.

Engagement pour une pédagogie inclusive :

- Nous nous engageons à offrir une expérience enrichissante et accessible à tous, en mettant en place les adaptations nécessaires pour que chaque participant puisse bénéficier pleinement des contenus et des

échanges. Notre équipe reste à l'écoute des besoins individuels et procède à des ajustements continus, afin de créer un environnement qui valorise la diversité et favorise l'inclusion.

- En adoptant ces modalités pédagogiques adaptées, nous réaffirmons notre volonté de rendre nos formations accessibles à tous, et de promouvoir un apprentissage égalitaire, respectueux et attentif aux besoins de chacun
- Cet engagement en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion permet de créer un environnement où chaque apprenant peut participer de manière équitable et efficace, quels que soient ses besoins particuliers.

Prix

Prix : 3 333.00 € TTC